

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 27
Séance du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 mai à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 12
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 04
	Absents : 03

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PAOLI Simon, , PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BALDOVINI Antony (Pouvoir à Simon PAOLI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Laurence TADDEI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI)

Membres absents : BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean

Date de la convocation : 10 mai 2023

Date d'exécution : 17 mai 2023

Date d'affichage : 24 mai 2023

OBJET : ACQUISITION DE MATÉRIELS DESTINÉS AU SERVICE VOIRIE

Le président expose au conseil que dans le souci d'améliorer l'efficacité et l'autonomie du service de la voirie, la commune se propose de faire l'acquisition de différents matériels (débroussailleuse, groupe électrogène, motopompe, carotteuse, gros outillage électroportatif) pour un coût hors taxe estimé à 17 188, 11 €.

Il indique que le financement de cette dépense qui a été prévue au budget 2023 (Opération 20212 - Travaux Aménagements et Matériels divers) pourrait être assuré par la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale à hauteur de 60 %.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la réalisation des dépenses dont il s'agit ainsi que les modalités de leur financement qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Financier	Taux	Montant HT
Collectivité de Corse	60 %	10 312, 87 €
Commune	40 %	6 875, 24 €
	100 %	17 188, 11 €

* * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'acquisition de différents matériels (debrousailleuse, groupe électrogène, motopompe, carotteuse, gros outillage électroportatif sur batterie) destinés à améliorer l'équipement du service voirie pour un coût hors taxe estimé à 17 188, 11 € ainsi que le plan de financement de cette opération.

Délibération n° 2023 – 27 : ACQUISITION DE MATÉRIELS DESTINÉS AU SERVICE VOIRIE

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à					
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à					
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI					 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à					
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à Laurence TADDEI					 Laurence TADDEI

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,